



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 069-216902569-20260422-V_DEL_260422_4-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **22 avril 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	43	2	0

Date de convocation le **15 avril 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Madame Nadyah **ABDEL SALAM**

V_DEL_260422_4

Budget Primitif 2026

Rapporteur: Monsieur YAHIAOUI

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **DUCROT**, Lotfi **BEN YAHIA**, Soumia **EL AMRAOUI**, Marius **MUZAS**, Sofia **LARIBI**, Yamin **SOUICI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Matthieu **FISCHER**, Nawelle **CHHIB**, Fakhar **CHEEMA**, Abdoulaye **SOW**, Abdallah **SLIMANI**

Procurations :

Emmanuelle **CANDELA** donne pouvoir à Corentin **DUCROT**, Richard **MARION** donne pouvoir à Nadia **EL AMRAOUI**

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2026 de la ville de Vaulx-en-Velin est présenté dans un contexte marqué par un changement de majorité municipale, mais également par des contraintes économiques nationales. Il permet d'assurer l'ouverture de l'exercice budgétaire, la continuité des services publics et la couverture des dépenses obligatoires, dans le respect du cadre réglementaire applicable aux collectivités territoriales.

Ce budget s'inscrit dans un environnement économique incertain, caractérisé par :

- une inflation persistante liée aux tensions géopolitiques ;
- un calendrier budgétaire national retardé ;
- une réduction des concours financiers de l'État, exerçant une pression accrue sur les dépenses obligatoires (masse salariale, fluides, etc.).

Dans ce contexte, le budget primitif 2026 assure la mise en œuvre des opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux et à la poursuite des projets déjà autorisés.

Budget principal

Conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M57 à laquelle il est soumis, le budget primitif du budget principal de la ville de Vaulx-en-Velin pour 2026 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 122 521 062,29 Euros, répartis comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 841 750,10 €	92 841 750,10 €
Investissement	29 679 312,19 €	29 679 312,19 €
TOTAL	122 521 062,29 €	122 521 062,29 €

L'équilibre de la section de fonctionnement se compose de la manière suivante :

- les dépenses réelles s'établissent à 85 389 364,10 euros, en progression de 1,94 % par rapport au BP 2025 ;
- à ces dépenses s'ajoutent des opérations d'ordre : le virement de la section de fonctionnement de 5 252 386,00 euros, et les opérations d'ordre entre sections pour 2 200 000,00 Euros ;
- les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 92 841 750,10 euros, en progression de 1,40 % par rapport au BP 2025.

L'équilibre de la section d'investissement se compose de la manière suivante :

- les dépenses réelles d'investissement se composent des dépenses d'équipement ouvertes à hauteur de 22 224 312,19 euros, et du remboursement du capital de la dette pour 7 450 000,00 Euros ;
- les recettes réelles d'investissement intègrent les subventions d'investissement à

recevoir, inscrites à hauteur de 5 518 874,09 euros, le FCTVA prévu au BP 2026 à 2 000 000,00 euros, et l'emprunt d'équilibre pour 14 703 052,10 euros au maximum ;

- les recettes de la section d'investissement intègrent enfin les opérations d'ordre suivantes : le virement de la section de fonctionnement pour 5 252 386,00 euros et les opérations d'ordre entre sections pour 2 200 000 euros.

Budget annexe du Planétarium

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M57 à laquelle il est soumis, le budget primitif du budget annexe du Planétarium pour 2026 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 199 920,00 euros.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 199 920,00	1 199 920,00
TOTAL	1 199 920,00	1 199 920,00

Budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles

Conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M4 à laquelle il est soumis, le budget primitif du budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles pour 2026 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 163 900,00 euros.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	163 900,00	163 900,00
TOTAL	163 900,00	163 900,00

Budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci – Médiathèque Maison de Quartier

Conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M57 à laquelle il est soumis, le budget primitif du budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci - Médiathèque Maison de Quartier pour 2026 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2 629 160,00 euros.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 629 160,00	2 629 160,00
TOTAL	2 629 160,00	2 629 160,00

Les éléments suivants ont été communiqués aux conseillers municipaux le 9 avril 2026 :

- le rapport de présentation du budget primitif 2026 ;
- la maquette du budget primitif 2026 - budget principal ;

- la maquette du budget primitif 2026 – Planétarium ;
- la maquette du budget primitif 2026 – Maison des Fêtes et des Familles ;
- la maquette du budget primitif 2026 – Médiathèque Maison de quartier.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les budgets primitifs 2026 du budget principal, du budget annexe du Planétarium, du budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles et du budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci – Médiathèque Maison de Quartier :
- pour le budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 841 750,10 €	92 841 750,10 €
Investissement	29 679 312,19 €	29 679 312,19 €
TOTAL	122 521 062,29 €	122 521 062,29 €

- pour le budget annexe du Planétarium

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 199 920,00	1 199 920,00
TOTAL	1 199 920,00	1 199 920,00

- pour le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	163 900,00	163 900,00
TOTAL	163 900,00	163 900,00

- pour le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci – Médiathèque Maison de Quartier

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 629 160,00	2 629 160,00
TOTAL	2 629 160,00	2 629 160,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'adopter les budgets primitifs 2026 du budget principal, du budget annexe du Planétarium, du budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles et du budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci – Médiathèque Maison de Quartier :
 - pour le budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 841 750,10 €	92 841 750,10 €
Investissement	29 679 312,19 €	29 679 312,19 €
TOTAL	122 521 062,29 €	122 521 062,29 €

- pour le budget annexe du Planétarium

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 199 920,00	1 199 920,00
TOTAL	1 199 920,00	1 199 920,00

- pour le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	163 900,00	163 900,00
TOTAL	163 900,00	163 900,00

- pour le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci – Médiathèque Maison de Quartier

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 629 160,00	2 629 160,00
TOTAL	2 629 160,00	2 629 160,00

Suffrages exprimés	44	
Vote(s) Pour	33	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas

		BOGHOSSIAN, Houria LAGOUNE, Hüseyin KOYUNCU, Ghizlane ZOUHAL, Amel JAOUADI, Montassar JAOUADI, Nadyah ABDEL SALAM, Saïd YAHIAOUI, Samah CHAOUI, David TOUNKARA, Nadia EL AMRAOUI, Abid SAIT, Fatiha BENRALEM KERSANI, Laïch SALIMI, Isabelle BOISSY-DESSERT, Nassira MECHERI, Malika KHELLADI, Emmanuelle CANDELA, Chafik FILALI, Pamela ALBA-RUBIO, Richard MARION, Jassim DRAIDI, Corentin DUCROT, Lotfi BEN YAHIA, Soumia EL AMRAOUI, Marius MUZAS, Sofia LARIBI, Yamin SOUICI, Fakhar CHEEMA
Vote(s) Contre	11	Ange VIDAL, Muriel LECERF, Hélène GEOFFROY, Philippe MOINE, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Soufia MAAROUK, Matthieu FISCHER, Nawelle CHHIB, Abdoulaye SOW, Abdallah SLIMANI
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	1	Azzedine SOLTANI

Ainsi fait et délibéré le mercredi 22 avril 2026.



La secrétaire de séance

Nadyah ABDEL SALAM

Rapport présentation budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 de la Ville de Vaulx-en-Velin est présenté dans un contexte marqué par un changement de majorité municipale, mais également par des contraintes économiques nationales. Il permet d'ouvrir l'exercice budgétaire en garantissant la continuité des services publics conformément aux obligations réglementaires, à stabiliser les dépenses de gestion. De plus, il intègre les opérations déjà autorisées par délibération et en poursuit l'exécution, tout en préservant les marges de manœuvre financières de la collectivité.

Ce budget s'inscrit dans un environnement économique incertain, caractérisé par :

- une inflation persistante liée aux tensions géopolitiques ;
- un calendrier budgétaire national retardé ;
- une réduction des concours financiers de l'État, exerçant une pression accrue sur les dépenses obligatoires (masse salariale, fluides, etc.).

Dans ce cadre, le budget primitif 2026 permet d'ouvrir l'exercice budgétaire en garantissant la continuité des services publics.

Budget principal

Conformément aux articles L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M57 à laquelle il est soumis, le budget primitif du budget principal de la ville de Vaulx-en-Velin pour 2026 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 122 521 062,29 Euros.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 841 750,10 €	92 841 750,10 €
Investissement	29 679 312,19 €	29 679 312,19 €
TOTAL	122 521 062,29 €	122 521 062,29 €

L'équilibre de la section de fonctionnement se compose de la manière suivante :

- les dépenses réelles s'établissent à 85 389 364,10 Euros, en progression de 1,94 % par rapport au BP 2025 ;
- à ces dépenses s'ajoutent des opérations d'ordre : le virement de la section de fonctionnement de 5 252 386,00 Euros, et les opérations d'ordre entre sections pour 2 200 000,00 Euros ;
- les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 92 841 750,10 Euros, en progression de 1,40 % par rapport au BP 2025.

L'équilibre de la section d'investissement se compose de la manière suivante :

- les dépenses réelles d'investissement se composent des dépenses d'équipement ouvertes à hauteur de 22 224 312,19 Euros, et du remboursement du capital de la dette pour 7 450 000,00 Euros ;
- les recettes réelles d'investissement intègrent les subventions d'investissement à recevoir, inscrites à hauteur de 5 518 874,09 Euros, le FCTVA prévu au BP 2026 à 2 000 000,00 Euros, et l'emprunt d'équilibre pour 14 703 052,10 Euros au maximum ;
- les recettes de la section d'investissement intègrent enfin les opérations d'ordre suivantes : le virement de la section de fonctionnement pour 5 252 386,00 Euros et les opérations d'ordre entre sections pour 2 200 000 Euros.

Cette lecture d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement éclaire la trajectoire d'épargne de la collectivité.

Les épargnes :

La situation financière de la collectivité se caractérise par une épargne de gestion s'élevant à 8,9 M€. Les charges financières enregistrent une évolution de - 25 %, ainsi que le capital de la dette de - 6,3 %.

Ratios	BP 2025	BP 2026	Evolution
Recettes de gestion	91 561 630,00 €	92 050 499,00 €	0,53%
Dépenses de gestion	81 654 393,44 €	83 150 969,10 €	1,83%
Epargne de gestion	9 907 236,56 €	8 899 530,00 €	-10,17%
Charges financières	1 600 000,00 €	1 200 000,00 €	-25,00%
Epargne brute	8 307 236,56 €	7 699 530,00 €	-7,32%
Capital de la dette	7 950 000,00 €	7 450 000,00 €	-6,29%

Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,94 % en 2026.

Dépenses de fonctionnement		BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	15 207 651,44 €	15 283 768,10 €
	Dont fluides	3 813 455,00 €	3 776 868,00 €
012	Charges de personnel et assimilé	56 166 000,00 €	56 235 860,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 280 742,00 €	11 631 341,00 €
	Dont subventions aux personnes de droit privé	4 925 474,00 €	4 924 384,00 €
	Dont participation au BA Planétarium	508 090,00 €	589 656,00 €
	Dont participation au BA MMQ-Atelier Léonard de Vinci	1 787 505,00 €	2 497 660,00 €
Total dépenses de gestion		81 654 393,44 €	83 150 969,10 €
66	Charges financières	1 600 000,00 €	1 200 000,00 €
67	Charges spécifiques	100 000,00 €	838 395,00 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	410 000,00 €	200 000,00 €
Total dépenses réelles		83 764 393,44 €	85 389 364,10 €

Focus :

- Charges à caractère général :

Ce chapitre enregistre une progression de 0,50 % due notamment à une maîtrise de frais liés aux fluides et un maintien des niveaux de crédits par rapport au BP 2025.

- Charges de personnel :

Le chapitre budgétaire concerné enregistre une progression limitée à 0,12 %, intégrant l'ensemble des mesures issues de l'agenda social en vigueur. Cette faible évolution s'explique notamment par un transfert de charges prévu en 2026, relatif au financement des frais de personnel des agents du réseau de lecture publique.

Ce transfert se traduira par :

- Une hausse mécanique de 650 000 € du chapitre 65 du budget principal de la Ville, correspondant à une augmentation équivalente de la subvention versée au budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci ;
- Une augmentation corrélative du chapitre 012 de ce budget annexe, afin d'y intégrer ces nouvelles charges.

Par ailleurs, le montant global des dépenses de personnel de la collectivité prend en compte :

- La projection du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) ;
- Les impacts des mesures réglementaires annoncées par l'État en début d'année 2026, notamment :



- Les revalorisations du SMIC ;
- L'augmentation de la cotisation CNRACL, estimée à 580 000 € par an jusqu'en 2028 ;
- L'effet en année pleine de l'agenda social 2025, incluant la hausse des tickets restaurant.

- **Autres charges de gestion courante :**

Ce chapitre augmente de manière significative de 13.14%. Cette hausse est liée principalement à l'augmentation des participations aux budgets de l'Atelier Léonard de Vinci (transfert de charges du budget principal vers le budget annexe) et du CCAS. Elle intègre l'évolution du nombre d'élus (changement de strate de la collectivité) et la budgétisation complète des indemnités pouvant être versées aux élus. Dans un principe de continuité, il a été fait une nouvelle fois le choix de maintenir le montant des subventions aux associations et clubs sportifs afin de préserver son tissu associatif et sportif, dans un contexte de stabilité ou de diminution de certaines recettes externes.

- **Frais financiers :**

Ce chapitre enregistre une diminution de 25 %, notamment due au désendettement progressif de la Ville et à la diminution des taux d'intérêts indexés sur le livret A qui entament une baisse en ce début d'année 2026.

- **Charges spécifiques :**

Ce chapitre augmente de manière exceptionnelle, notamment car des crédits ont été prévus afin de prendre en charge l'annulation d'un titre sur exercice antérieur de pénalités sur marchés de travaux. Cette augmentation sera compensée et neutralisée par la reprise au chapitre 78 (recettes de fonctionnement) des provisions effectuées les années précédentes.

Evolution des principales recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une progression de 1,40 % du BP 2025 au BP 2026.

Recettes de fonctionnement		BP 2025	BP 2026
13	Atténuation de charges	575 000,00 €	475 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	2 659 008,00 €	2 884 761,43 €
73	Impôts et taxes	16 557 752,00 €	16 536 752,00 €
731	Fiscalité locale	34 930 722,00 €	35 413 255,00 €
74	Dotation et participation	35 888 148,00 €	35 696 550,67 €
75	Autres produits de gestion courante	951 000,00 €	1 044 180,00 €
Total recettes de gestion		91 561 630,00 €	92 050 499,10 €
78	Reprise de provision	0,00 €	791 251,00 €
Total recettes réelles		91 561 630,00 €	92 841 750,10 €

- Impôts et taxes / Fiscalité locale

Ce poste de recettes intègre le produit de fiscalité directe locale, qui comprend, depuis la refonte et la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et la taxe d'habitation pour les seules résidences secondaires et biens divers, la fiscalité reversée par la Métropole (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire), et divers produits de fiscalité indirecte (droits de mutation à titre onéreux, taxe communale sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure et taxe sur les pylônes).

Pour rappel, la commune n'a de pouvoir de décision que sur les taux d'imposition, alors que les évolutions de bases d'imposition (sur lesquelles s'appliquent les taux décidés par la commune) sont évaluées et évoluent selon des décisions nationales.

Le niveau d'évolution des bases étant lié à l'inflation de l'année précédente, il a été fortement réduit pour 2026. En effet, le coefficient d'évolution des bases fiscales d'habitation s'établit à 0.8%, soit le niveau le plus bas depuis 2020. Les prévisions de fiscalité locale intègrent une stagnation des bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties, une baisse des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et une progression modérée des bases d'habitation fixées par l'État.

Dans cette conjoncture, ce budget a été construit sans augmentation des taux d'imposition.

Concernant les **produits des contributions directes** :

Projection produits contributions directes	BP 2025	BP 2026
Taxe d'habitation résidence secondaire	331 581,00 €	120 000,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties (dont CoCo)	32 687 692,00 €	33 312 755,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	150 448,00 €	125 000,00 €
Total	33 169 721,00 €	33 557 755,00 €

Ces prévisions intègrent :

- Une non-augmentation des taux d'imposition
- Une stagnation des bases pour la TFNB
- Une baisse des bases de la THRS
- Une progression des bases fixées par l'Etat de 0,8 % de tous les locaux d'habitation

Concernant les **attributions de compensation** positives reçues de la Métropole de Lyon, elles ont pour vocation de neutraliser financièrement les transferts de compétences et de charges. L'attribution de compensation a été créée sur le territoire en 2003 lors du passage en taxe professionnelle unique. La dernière évolution constatée, intervenue en 2019 pour la ville de Vaulx-en-Velin, suite aux travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) sur la police des

immeubles menaçant ruine, la gestion des autorisations exploitants de taxis, la défense extérieure contre l'incendie, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz, s'est traduite par une diminution de 20 394 € de l'attribution de compensation :

- police des immeubles menaçant ruine : 11 099 € ;
- gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis : 2 862 € ;
- défense extérieure contre l'incendie : 6 433 € ;

L'attribution de compensation diminue à due concurrence entre 2018 (14 257 146 €) et 2019 (14 236 752 €).

En l'absence de nouveau transfert de charge ou de compétence, le montant est stable depuis 2019.

Concernant la **Dotation de solidarité communautaire** et en vertu des dispositions de l'article L 5211-28-4 du code général des collectivités territoriales, elle constitue un versement obligatoire des communautés urbaines, des métropoles et de la métropole de Lyon pour réduire les disparités de charges et de ressources entre les communes de leur territoire.

Le montant global de l'enveloppe a été revalorisé en 2019 de 20 à 27 M€, entraînant une augmentation de la DSC de la Ville de 1 311 746 € à 1 858 682 €.

Lors de sa réunion du 24 janvier 2022, le Conseil de la Métropole a entériné les travaux relatifs à la redéfinition des critères d'attribution induits par l'article 256 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, engagés en 2021 et destinés à définir une nouvelle structure de la dotation et remplacer certains critères devenus obsolètes.

Désormais, les deux critères légaux (richesse communale et revenus des habitants) représentent 50 % de l'enveloppe, à égalité, 25 % chacun.

L'autre moitié de l'enveloppe est répartie sur cinq critères :

- flux de logements sociaux, pour 5 %
- population couverte par le revenu de solidarité active (RSA) pour 20 %
- capacité des structures accueillant des adultes en difficulté pour 10 %
- fraction de la surface communale située en périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) pour 5 %,
- intéressement au développement économique pour 10 %.

A ce titre les prévisions de recettes sur ce poste, et sur la base du calcul actuel, s'évaluent à ce stade à 2 300 000,00€.

Concernant les **droits de mutation à titre onéreux**, ils sont affectés à des biens immobiliers. Cette recette est prévue au budget primitif 2026 de 900 000 €, montant stable par rapport au BP 2025.

Les autres recettes aux chapitres 731 demeurent stables.

- **Dotations, subventions et participations**

Les prévisions du chapitre 74 - Dotations, subventions et participations - enregistrent une baisse de -0.53 % par rapport au BP 2025.

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** perçue par la ville de Vaulx-en-Velin se compose de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

Ces dotations ayant fait l'objet de nombreux débats lors du vote du budget national, les hypothèses retenues sont celles d'un écrêtement de la DF et une augmentation de la DSU pour une DGF globale de 28 169 987,40€. Ces éléments pourront être réévalués lors de la notification officielle de la DGF intervenant au cours de l'année.

Des **exonérations de fiscalité directe locale** sont prévues par des dispositifs nationaux au bénéfice de certains contribuables de condition modeste. Les pertes de recettes induites par ces dispositifs sont compensées par l'Etat via une allocation compensatrice. L'allocation compensatrice de taxe d'habitation a été supprimée dans le cadre de la refonte de la fiscalité directe locale, cette perte de recette étant compensée via le dispositif du Coefficient Correcteur (CoCo). Seule demeure l'allocation compensatrice de taxes foncières, pour lesquelles l'Etat en 2026 a voté une baisse significative, le montant des allocations compensatrices est de ce fait estimé à 1 424 000€ (contre 1 700 000 € au BP 2025).

Les crédits inscrits au titre de la DPV (**Dotation Politique de la Ville**) sont prévus à hauteur de 1 300 000 €. La DPV finance des projets identifiés conduits dans les quartiers Politique de la Ville.

Les **recettes partenariales** sont plus dynamiques notamment du fait d'une augmentation des recettes perçues de la CAF en 2026 par l'augmentation du bonus territoire dans le financement de certaines crèches.

- **Produits des services et du domaine**

Les prévisions de recettes pour ce poste sont en augmentation par rapport au BP 2026, en effet est attendue une évolution liée aux refacturations de frais de personnel mis à disposition d'autres structures comme le CCAS.

- **Atténuation de charges**

Ces crédits correspondent aux dépenses réalisées par la Commune qui doivent être réduites. Il est proposé d'inscrire 475 000 € contre 575 000€ au BP 2026 au vu des régularisations opérées en lien avec les organismes de remboursement des Indemnités Journalières.



- **Autres produits de gestion courante :**

Ce chapitre présente une augmentation notamment liée à l'augmentation de la part salariale du financement des tickets restaurant, elle-même liée à une augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant.

- **Reprise de provision :**

Comme évoqué supra, il est prévu de reprendre une provision pour annuler un titre de pénalité pour un marché de travaux.

• **Section d'investissement**

La section d'investissement du budget primitif 2026 prévoit l'affectation de crédits destinés à la réalisation des opérations suivantes :

- La poursuite des projets engagés antérieurement, conformément aux délibérations en vigueur ;
- Le lancement de nouvelles opérations selon les priorités de plan de mandat.

Projection des autorisations budgétaires en dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement		BP 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	1 479 148,00 €	1 465 440,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 589 000,00 €	2 191 711,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 963 708,72 €	2 545 236,19 €
23	Immobilisations en cours	16 487 000,00 €	16 021 925,00 €
16	Remboursement capital emprunt	7 950 000,00 €	7 450 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
Total dépenses d'investissement		30 473 856,72 €	29 679 312,19 €

Pour rappel, le **chapitre 20** relatif aux immobilisations incorporelles résultent essentiellement d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et de développement, projets informatiques...). Elles comprennent également les droits dont l'entité est titulaire ou qu'elle constitue (brevets, licences...). Il s'élève donc au budget primitif 2026 à 1 465 440,00 €.

Le **chapitre 204** quant à lui correspond aux subventions d'équipement versées à d'autres organismes. La subvention d'équipement est conditionnée par l'existence d'un intérêt public local et affectée au financement de la création, de l'acquisition ou de l'augmentation de valeur d'une immobilisation déterminée.

Le **chapitre 21** enregistre la comptabilisation des immobilisations corporelles dites « terminées ». Les immobilisations sont classées sous les rubriques suivantes :

- terrains ;
- agencements et aménagements de terrains ;
- constructions ;
- constructions sur sol d'autrui ;
- installations, matériel et outillage techniques ;
- collections et œuvres d'art ;
- autres immobilisations corporelles ;

Lorsqu'elles ne sont pas terminées, elles apparaissent sous la rubrique « Immobilisations en cours » au **chapitre 23**. Il s'agit principalement de travaux qui s'étendent sur plusieurs exercices.

Le **chapitre 16** correspondant au remboursement du capital d'emprunts est estimé en 2026 à 7 450 000 €.

Projection des principales recettes d'investissement

Recettes d'investissement		BP 2025	BP 2026
13	Subventions d'équipement reçues	5 460 640,59 €	5 518 874,09 €
16	Emprunt d'équilibre	15 500 977,58 €	14 703 052,10 €
10	Dotation et fonds divers	1 700 000,00 €	2 000 000,00 €
45	Opération pour compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
Total recettes réelles d'investissement		22 666 618,17 €	22 226 926,19 €
021	Virement de la section de fonct.	5 807 238,55 €	5 252 386,00 €
040	Opération d'ordre entre section	2 000 000,00 €	2 200 000,00 €
Total recettes ordres d'investissement		7 807 238,55 €	7 452 386,00 €
Total recettes d'investissement		30 473 856,72 €	29 679 312,19 €

Le **FCTVA** est estimé à 2 000 000 €. Pour rappel, Le FCTVA intervient sur les dépenses d'équipement intervenues un an plus tôt. Le FCTVA prévu pour 2026 est donc assis sur les dépenses d'équipement du compte administratif 2025.

Il est calculé en appliquant un taux de 16,404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

Concernant les **subventions d'équipements reçues**, elles sont liées à plusieurs projets pour lesquels la Ville a inscrit des prévisions à hauteur de 5 518 874,09 €.

L'emprunt d'équilibre s'élève à 14 703 052,10 €. Il s'agit du
Ville pourra souscrire en 2026.

Le chapitre 021 correspond au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le chapitre 040 regroupe les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Le budget primitif 2026 bien que préparé avant le renouvellement de l'assemblée municipale, garantit la continuité des services publics et sécurise les projets engagés, tout en préservant les équilibres utiles à l'action municipale.

Ce budget constitue la base technique et financière permettant d'engager l'exercice 2026, dans l'attente des ajustements qui pourront intervenir en cours d'année. Il permet d'assurer la transition entre les mandats tout en garantissant la sincérité et l'équilibre des comptes publics.

Les ajustements nécessaires pourront être intégrés lors des décisions modificatives au cours de l'exercice.

Budget annexes

1) Budget annexe – Planétarium

Composé uniquement d'une section de fonctionnement, le budget 2026 du Planétarium enregistre une diminution 10,15% soit 135 563,90€ en attendant de connaître le montant de la reprise de résultat 2025 et s'établit à hauteur de 1 199 920,00€.

Les dépenses de ce budget se répartissent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement		BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	435 133,90 €	381 518,00 €
012	Charges de personnel et assimilés	870 510,00 €	792 302,00 €
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	25 000,00 €
67	Charges spécifiques	4 000,00 €	600,00 €
68	Dotations aux provisions	840,00 €	500,00 €
Total recettes de gestion		1 335 483,90 €	1 199 920,00 €

Les charges à caractère général s'élèvent à 381 518,00 € pour l'exercice 2026 et représentent 31 % des dépenses globales, elles évoluent à la baisse de 12% par rapport au BP2025.

Les recettes de ce budget se répartissent de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement		BP 2025	BP 2026
70	Produits des services et du domaine	443 000,00 €	402 064,00 €
74	Dotations et participation	336 193,90 €	165 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	556 290,00 €	632 856,00 €
Total recettes de fonctionnement		1 335 483,90 €	1 199 920,00 €

Les recettes de l'établissement sont anticipées à un niveau de 1 199 920,00€ soit une baisse de 10,15 %.

La participation du budget principal au Planétarium s'élèverait donc à 589 656,00€.

2) Budget annexe – Maison des Fêtes et des Familles

Composé uniquement d'une section de fonctionnement, le budget 2026 de la Maison des Fêtes et des Familles est stable par rapport au budget 2025 et s'établit à hauteur de 163 900,00 € en 2026.

Le montant des produits des services est anticipé à hauteur de 120 900,00 € et la subvention d'exploitation à 43 000,00 €.

3) Budget annexe – Maison de Quartier et Médiathèque Atelier Leonard de Vinci

Pour mémoire, l'ouverture de cet équipement en 2022 s'est traduite par la création d'une régie autonome dotée de l'autonomie financière et par la création d'un budget annexe en février 2022, concomitamment au vote du budget primitif 2022.

En 2026, il est prévu un transfert de charges du budget de la Ville vers le budget Atelier Léonard de Vinci afin d'enregistrer les frais du réseau de lecture publique sur ce budget annexe. Cela permet d'améliorer la lisibilité budgétaire et la cohérence comptable du périmètre Lecture publique.

Les dépenses de ce budget 2026 se répartissent de la façon suivante :

Dépense de fonctionnement		BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	288 232,00 €	493 236,00 €
012	Charges de personnel et assimilés	1 622 555,00 €	2 135 824,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €	100,00 €
Total dépenses de fonctionnement		1 910 887,00 €	2 629 160,00 €

La masse salariale est mécaniquement plus élevée, du fait du transfert budgétaire des postes du réseau de lecture publique vers le budget annexe ALV, elle représente à elle seule 81 % budget total.

Le chapitre 011 est en forte augmentation du fait d'un changement de méthode comptable dans l'achat de fonds documentaire passant de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

L'équilibre général du budget est assuré par les recettes suivantes :

Recettes de fonctionnement		BP 2025	BP 2026
70	Produits des services et du domaine	5 000,00 €	6 500,00 €
74	Dotation et participation	1 894 657,00 €	2 607 660,00 €
75	Autres produits de gestion	11 230,00 €	15 000,00 €
Total recettes de gestion		1 910 887,00 €	2 629 160,00 €

La participation du budget principal à l'Atelier qui représente plus de 90 % des recettes totales est en augmentation par rapport à l'année précédente et s'établit à hauteur de 2 497 660€.